



Mairie
de
Quilly

Logements communaux

- La commune dispose de 5 appartements en location, situés rue du bois joli, dans une petite résidence: deux T2 et trois T3



Pour déposer une demande, il suffit de télécharger le formulaire de demande de logement communal (ou de le demander à l'accueil de la mairie), puis, de le retourner en mairie dûment complété, signé et accompagné des pièces justificatives demandées en page 2.